

La magistrature inquiète du peu de mesures annoncées par l'Arizona pour la justice

■ Laurent Sacré, président de l'Association syndicale des magistrats se dit interpellé.

Le gouvernement fédéral a annoncé, dans son "accord de Pâques", la mise en application de plusieurs réformes, notamment fiscales, très attendues par différents secteurs. C'est le cas au sein de la justice. L'Association syndicale des magistrats (ASM) se dit assez perplexe quant aux annonces faites concernant le monde judiciaire.

"Commençons par la réforme des pensions, entame Laurent Sacré, récemment nommé à la présidence de l'ASM. On nous avait annoncé des choses horribles, avec l'intention de durement raboter les pensions de la magistrature. Et ce qui a été finalement acté à ce stade, c'est la non-indexation au-delà d'une pension à 5000 euros. Bien évidemment, ce n'est pas une bonne nouvelle pour ceux qui sont déjà pensionnés, mais c'est très différent de la révolution qui avait été évoquée."

"Soulagés? Plutôt mitigés"

Doit-on en conclure que l'ASM est soulagée par les annonces de l'Arizona? "Soulagement n'est pas le bon terme. Nous avons surtout l'impression que ça n'est pas encore très clair, que tout n'est pas encore annoncé, donc nous restons au taquet. Le recalcul des pensions qui avait été évoqué allait avoir des conséquences extrêmement défavorables pour les magistrats. Et l'incertitude est encore totale à ce sujet, donc, non, nous ne sommes pas soulagés, notre réaction est mitigée et nous restons très attentifs. Des contacts sont pris avec le Conseil consultatif de la magistrature (CCM) pour examiner le dossier dans sa globalité."

Le CCM a d'ailleurs rencontré, ce lundi, le ministre fédéral des Pensions, Jan Jambon (N-VA), pour plus de clarté quant au sort des magistrats. Une nouvelle réunion de suivi sera organisée prochainement, et, en attendant, le CCM reste attentif. Déjà dans un article paru dans *La Libre* le 13 février dernier, le Conseil consultatif de la magistrature avait exposé ses craintes quant aux risques de voir une pension des juges rabotée, évoquant un frein supplémentaire dans

Les appels lancés par les acteurs du monde judiciaire se multiplient depuis pourtant longtemps, rappelle l'Association syndicale des magistrats.

l'attractivité de la fonction – alors qu'on peine déjà à embaucher dans le secteur – ainsi qu'un risque accru de pressions économiques extérieures, en l'occurrence un risque de coruptibilité plus élevé. "C'est malheureusement une donnée à prendre en considération. Mais oui, si les magistrats ne sont pas correctement payés, on s'expose à un risque lié aux corruptions", avait expliqué le CCM.

Besoins connus

Laurent Sacré de poursuivre. "Outre ces interrogations quant à la pension des magistrats, nous constatons qu'en dehors des 150 millions d'euros débloqués pour la question pénitentiaire, l'accord de Pâques n'annonce pas

grand-chose pour la justice. On nous a promis beaucoup, mais la montagne a accouché d'une souris".

Et de s'inquiéter de l'absence de moyens annoncés pour soulager quelque peu une magistrature déjà à la traîne, faute de personnel en suffisance. "Sous l'ancienne législature, la mesure de la charge de travail avait permis de constater que les juges tra-

vailent en moyenne 52,8 heures par semaine et qu'il faudrait 43% de juges supplémentaires pour continuer le travail actuel. Mais force est de constater que ces conclusions sont passées à la trappe, puisque rien n'est évoqué pour répondre à ces besoins", se désole Laurent Sacré.

Le président de l'ASM rappelle que les appels lancés par les acteurs du monde judiciaire se multiplient pourtant depuis longtemps, sans que le monde politique semble y prêter attention. "Le procureur du Roi de Liège, Damien Leboutte, s'est exprimé il y a quelques jours sur la grave situation au sein de son parquet, où le manque de personnel met gravement en péril la mission du ministère public. Il s'est exprimé au nom du parquet de Liège, mais nous savons que la situation est alarmante partout. Nous sommes nombreux à poser ce constat depuis longtemps et l'ancienne législature avait évoqué une série de réformes. Nous nous attendions à une réaction. Sauf qu'aujourd'hui, avec ce qui est annoncé, à savoir quasiment rien, je reste sur ma faim".

Et de conclure. "Avec l'ASM et l'ensemble des acteurs du monde judiciaire, nous restons attentifs quant à la suite des événements".

Maryam Benayad



Les inquiétudes sont nombreuses, notamment concernant la pension des magistrats qui pourrait être rabotée.

Prisons

Des détenus seront logés dans des préfabriqués

Des sites existants. Pour créer de nouvelles places de prison, la ministre de la Justice, Annelies Verlinden (CD&V) envisage notamment des "unités modulaires" sécurisées et équipées. Ces préfabriqués seront installés sur des sites pénitentiaires existants et devraient permettre de loger 500 détenus. Le 10 janvier 2025, le gouvernement Vivaldi (sortant) avait déjà approuvé un contrat-cadre pour l'achat d'unités de construction modulaires représentant une capacité de 1100 places, dont 600 à destination des maisons de détention (pour les peines jusqu'à 3 ans).

Pas de calendrier. Si la décision politique est prise et les moyens libérés (une partie de l'enveloppe des 150 millions pour la justice), il s'agira de rendre ces décisions opérationnelles et de lancer les chantiers. Il faudra examiner quels sites sont les plus appropriés pour ajouter de tels modules, indique le cabinet de la Justice. Il n'y a pas encore de calendrier. **An. H.**